



L'an deux mil seize, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 3 mars 2016 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Angélique ROBIN a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – HERVE – OLIVIER – HUGUET - BAUGE  
– HUART – SENO – ROBIN

Absents : BOURDIN, LE NUD – GIGNON, DOUAIRE (excusées)

-----

## 1. 2016 – 010 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

**Considérant** ces biens,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE (moins 1 VOIX EXCLUE),**

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants :
  - parcelle cadastrée AC 174, sis 10, rue de Touraine ;
  - parcelles cadastrées AB 83 et AB 84, sis chemin de Pimont ;

## 2. 2016 - 011 8 RUE D'ANJOU – CONTRAT LOCATIF

Monsieur le Maire précise que le bâtiment 8, rue d'Anjou a été attribué à M. Alain CALLET en 2015 faisant suite à la vente de son commerce. Considérant sa situation, il convient de renouveler son contrat de location dans des termes fixés par délibération.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'apporter les mentions suivantes sur le bail :
  - **Durée** : 1ans, renouvelable 2 fois tacitement à compter du 1 mars 2016 ;
  - **Montant du loyer** : 400 euros mensuels net, à terme échu (le 15 du mois suivant) ;
  - **Dépôt de garantie** : néant ;
  - **Taxe foncière bâti** : à charge du bailleur ;
  - **Charges, Taxes et contributions** : à charge totale du preneur ;
  - **Entretien et réparation** : cf. art. 605 et 606 du code civil ;
  - **Travaux réalisés par le preneur** : ce dernier est autorisé à réaliser des menus travaux, après accord de la Mairie ;
  - **Activités exercées** : à usage exclusif d'habitation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail ;

### 3. 2016 – 012 FINANCES – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Dans le but d'éviter des problèmes de trésorerie qui pourraient bloquer certains mandatements en cours d'année, il est proposé de renouveler une convention de découvert pour financer des besoins ponctuels (non certains). Le Conseil municipal prend ainsi connaissance des conditions particulières et générales formant les propositions établies par les établissements bancaires consultés.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de contracter auprès de l'établissement « CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE » une ligne de crédit à taux indexé, avec les caractéristiques suivantes :
  - **Montant** : 100 000 euros ;
  - **Durée** : 12 mois maximum ;
  - **Taux d'intérêt** : 1,315 % (soit Euribor 3 mois moyenné de janvier 2016 : - 0,185% - index variable - + marge de 1.50 %) ;
  - **Prélèvement des intérêts** : trimestriellement à terme échu ;
  - **Commission d'engagement** : 0,50 % l'an (prélèvement trimestriel) ;
  - **Calcul des intérêts** : sur 366 jours ;
  - **Frais de dossier** : néant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dans les termes précisés ci-dessus.

### 4. 2016 – 013 FINANCES – SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles a été débattu et élaboré le budget primitif de l'exercice 2016, doit se prononcer sur les propositions de subventions communales, dont les critères d'attribution sont les suivants : le principe adopté est d'accorder une subvention à toutes les associations de la commune qui en font la demande et aux associations du département ayant une action concrète sur le territoire de la commune.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions communales comme suit :

<i>Association des Parents d'Élèves</i>	400
<i>Association Patrimoine et Paysages Moulihernais</i>	300
<i>Club Informatique Moulihernais</i>	200
<i>Les Pêcheurs du Lathan</i>	100
<i>Société de boules La Paix</i>	400
<i>Société de boules St René</i>	400
<i>Union Nationale des Anciens Combattants</i>	100
<i>Club Omnisport Mouliherne</i>	250
<i>ADMR Genêts d'Or</i>	400
<i>Accueil des Routards</i>	100
<i>CLIC</i>	812
<i>Restos du coeur</i>	416
<i>Un jour, un pays</i>	200
<b>TOTAL</b>	<b>4078.00 €</b>

### 5. 2016 – 014 FINANCES – TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, délibérant sur les taux applicables pour l'exercice 2016, préconise de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune, considérant que le nouveau périmètre des futurs établissements publics de coopération intercommunale pourrait engendrer des augmentations non négligeables.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 ;
- **VALIDE** les taux suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>11.65%</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>20.09%</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>31.40%</b>

## 6. 2016 – 015 COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif pour l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 7. 2016 – 016 COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Rémy LOUVET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **PREND** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Résultats reportés 2014	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2015
Recettes		688 933.96	
Dépenses		542 555.59	
<b>Résultat</b>	<b>+ 385 506.80</b>	<b>+ 146 378.37</b>	<b>+ 531 885.17</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Résultats reportés 2014	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2015
Recettes		297 068.34	
Dépenses		308 888.86	
<b>Résultat</b>	<b>- 141 898.89</b>	<b>- 11 820.52</b>	<b>- 153 719.41</b>

- **CONSTATE**, pour la comptabilité du Budget communal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **PRECISE** ainsi les restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 :

Recettes	0
Dépenses	71 000.00

## 8. 2016 – 017 AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant les résultats du compte administratif à la clôture de l'exercice,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de répartir ce résultat comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	compte R/002	128 165.76
<b>AFFECTATION EN RESERVE</b>	<b>compte R/1068</b>	<b>403 719.41</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	compte D/001	153 719.41

## 9. 2016 – 018 VOTE DU BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles ont été débattus et élaborés le budget primitif de l'exercice 2016,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** ce budget équilibré comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	dépenses et recettes	792.565.76
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	dépenses et recettes	683 722.17 (dont RAR)

## 10. 2016 – 019 COMPTE DE GESTION - BUDGET LOTISSEMENT II

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif pour l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 11. 2016 – 020 COMPTE ADMINISTRATIF- BUDGET LOTISSEMENT II

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Rémy LOUVET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **PREND** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	Résultats reportés 2014	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2015
Recettes		18 480.00	
Dépenses		38 374.04	
<b>Résultat</b>	<b>- 3 586.74</b>	<b>- 19894.04</b>	<b>- 23 480.78</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
	Résultats reportés 2014		Opérations de l'exercice		Clôture exercice 2015	
Recettes				18 480.00		
Dépenses				0		
<b>Résultat</b>	-	<b>83 625.19</b>	+	<b>18 480.00</b>	-	<b>65 145.19</b>

- **CONSTATE**, pour la comptabilité du Budget Lotissement II, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **12. 2016 – 021 AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT II**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant les résultats du compte administratif à la clôture de l'exercice,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de répartir ce résultat comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	compte D/002	- 23 480.78
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	compte D/001	- 65 145.19

## **13. 2016 – 022 VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT II**

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles ont été débattus et élaborés le budget primitif de l'exercice 2016,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** ce budget équilibré comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	dépenses et recettes	100 020.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	dépenses et recettes	65 145.19

## **14. 2016 – 023 COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif pour l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**15. 2016 – 024 COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Rémy LOUVET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **PREND** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	Résultats reportés 2014	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2015
Recettes		111 001.11	
Dépenses		94 298.43	
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>+ 16 702.68</b>	<b>+ 16 702.68</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	Résultats reportés 2014	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2015
Recettes		105 837.08	
Dépenses		27 257.12	
<b>Résultat</b>	<b>- 89 919.37</b>	<b>+ 78 579.96</b>	<b>- 11 339.41</b>

- **CONSTATE**, pour la comptabilité du Budget assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**16. 2016 – 024 AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant les résultats du compte administratif à la clôture de l'exercice,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de répartir ce résultat comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	compte R/002	5 363.27
<b>AFFECTATION EN RESERVE</b>	<b>compte R/1068</b>	<b>11 339.41</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	compte D/001	11 339.41

**17. 2016 – 025 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles ont été débattus et élaborés le budget primitif de l'exercice 2016,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** ce budget équilibré comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	dépenses et recettes	42 663.27
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	dépenses et recettes	53 039.41

## 18. 2016 – 026 RESSOURCES HUMAINES

Considérant le départ de la responsable de l'agence postale (1<sup>er</sup> juin 2016), il est convenu de reconduire le poste aux mêmes conditions d'horaires. Le poste sera mutualisé avec celui du secrétariat de la Mairie pour assurer les remplacements réciproques, et assurer une permanence de la Mairie le samedi matin (à l'agence postale). En outre, Monsieur le Maire est autorisé à recruter du personnel pour besoin saisonnier et/ou occasionnel pour les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **MODIFIE** la fiche de poste liée à l'agence postale, aux mêmes conditions horaires ;
- **AUTORISE** Monsieur à recruter, le cas échéant, du personnel saisonnier et/ou occasionnel pour les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts (sur le grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe) ;

## 19. 2016 – 027 IRVE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le SIEMML a engagé son programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), pour lequel la commune s'est portée candidate. A ce titre, le SIEMML nous sollicite pour les autoriser à installer ladite recharge, sous couvert de la signature d'une convention d'occupation du domaine public, à titre gracieux pour 2 ans.

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEMML),

**VU** les statuts du SIEMML, notamment son article 4 alinéa-3,

**VU** la délibération n° 2015-49 relative au transfert de compétences « infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »,

**CONSIDERANT** que la pose d'une recharge doit être installée sur le domaine public communal,

**CONSIDERANT** que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront prises en charge par le SIEMML,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'une IRVE ;

## 20. 2016 – 028 PROJET EOLIEN

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'Energie (SRCAE) de la région des Pays de la Loire a été approuvé le 18 avril 2014 par le Préfet de région. Il fixe, à l'échelle du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050, les orientations concernant, entre autres, l'atténuation des effets du changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables.

Au regard des orientations du SRCAE des Pays de la Loire, la société « Soleil Du Midi Développement » a identifié sur la commune de Mouliherne, des zones favorables au développement de l'énergie éolienne. Le 1<sup>er</sup> mars 2016, la société a exposé aux membres du conseil municipal les projets d'implantation possibles d'un parc éolien sur sa commune.

CONSIDERANT ces éléments,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable en faveur de l'étude de faisabilité ;
- **AUTORISE** la société « Soleil du Midi Développement et son partenaire Solvéo à engager les études de faisabilité du projet éolien ;
- **INDIQUE** que Monsieur le Maire ou son représentant suivra l'avancement de cette opération ;

## 21. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Etang de la Louisière** – Suite à réception de devis par la fédération de pêche pour la restauration de la digue, il est convenu de demander des compléments techniques avant de finaliser la commande ;
- **Réforme territoriale** – L'arrêté préfectoral du nouveau périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale a été réceptionné en Mairie, sur lequel le Conseil municipal a 75 jours pour y répondre. Une réflexion sur l'échelle du territoire est en cours ;
- **CCAS** – La commune adhère au CCAS de Longué pour participer au portage de repas (750 euros). Il est prévu une réunion pour faire le point sur le service et son évolution ;
- **Sécurité** – A des fins d'une surveillance plus efficace sur le territoire (par exemple sur des secteurs isolés), il est envisagé d'expérimenter une surveillance citoyenne, dont le principe en lien avec les services de la gendarmerie est d'avoir un(des) citoyen(s) référent(s) d'un secteur ;
- **APPM** – La cloche restaurée et son nouveau support, installés par l'APPM, seront inaugurés le 19 mars sur le parvis de l'Eglise et resteront exposés dans l'Eglise ;
- **Sous-Préfet** - Une visite du Sous-préfet est prévue le 25 mars prochain, à 10h ;
- **Comité des Fêtes** – Une prochaine réunion fixera définitivement le nouveau bureau ;
- **Transport scolaire** – Une réunion publique est organisée le 10 mars à 20h, en salle des loisirs, avec notamment l'ensemble des familles utilisant actuellement le service ;
- **Ecole** – Une réunion du comité de pilotage TAP sera également proposée avant la fin de l'année scolaire. Pour information, l'inspectrice académique est venue échanger avec la Mairie afin de rassurer sur le suivi pédagogique des élèves de CP-CE, dont un retard a été observé cette année, lequel sera en partie comblé avec l'équipe enseignante actuelle (élèves de CP et CE régulièrement répartis sur les 3 classes pour des suivis particuliers) ;
- **Salle des loisirs** – Un échange sur l'état des lieux est évoqué quant à l'utilisation par les associations. Il est donc demandé de refaire un courrier à l'attention de toutes les associations utilisatrices de la salle afin de rappeler certains principes de la mise à disposition ;
- **La Poste** – La commission en charge de l'adressage sur la commune est toujours en cours et sera susceptible de faire prochainement des propositions ;
- **CCAS** – Considérant la suppression du CCAS, une réunion de la commission *ad hoc* (même membres que le CCAS) est prévue le 1<sup>er</sup> avril prochain pour préparer le repas des cheveux blancs ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 23h00...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

<b>LOUVET</b>	<b>MIGNOT</b>	<b>CANTIN</b>	<b>BOURDIN</b>	<b>HERVE</b>
<b>GAIGNON</b>	<b>SENO</b>	<b>POIRIER</b>	<b>HUART</b>	<b>BAUGE</b>
<b>DQUAIRE</b>	<b>ROBIN</b>	<b>HUGUET</b>	<b>OLIVIER</b>	<b>LE NUD</b>